

Le problème des carrières

Petit historique (Juin 2019)



Il existe à Gargenville et Juziers (78440), dans le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin **une cimenterie, implantée en 1921**, aujourd'hui propriété du groupe multinational Calcia Heidelbergcement.

La fabrication de ciment nécessite du calcaire, extrait dans le sol, cuit à très haute température dans des fours.

La carrière de Guitrancourt qui alimente actuellement la cimenterie de Gargenville arrive à épuisement.

L'industriel a, depuis les années 1990, **un projet d'extension de cette carrière.**

Ce projet a d'emblée suscité une opposition des élus et des riverains, organisés depuis 1995 en Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières (AVL3C).

En 2000, l'Etat a délimité une zone d'exploitation de calcaire prioritaire, dite zone 109, **550 ha sur les communes de Guitrancourt, Brueil-en-Vexin, Sailly et Fontenay Saint-Père**, malgré une bataille juridique poussée de l'association et des maires concernés allant jusqu'au Conseil d'Etat.

La commune de Guitrancourt a réussi en 2008 à faire déclarer d'utilité publique ses captages d'eau potable, écartant le risque d'extension sur une partie de son territoire.



Le projet est longtemps resté en suspens.

En 2014, il réapparaît : Une première phase d'exploitation, pendant 30 ans, à Brueil-en-Vexin, **à moins de 500 m des habitations**, sur 104 hectares.

Il n'y a pas d'accès sauf à traverser **une zone boisée classée ZNIEFF**.

Le préfet a donc pris un **arrêté de projet d'intérêt général (PIG)** afin de le rendre possible.

L'AVL3C, les maires des communes concernées et le PNR ont porté deux recours au tribunal administratif, qui ont été rejetés en Avril 2017. Appel en cours.

Le préfet a du procéder à une modification du PLU de la commune de Brueil en Vexin pour y intégrer la carrière. Un recours administratif est en cours.

L'industriel a déposé sa "**demande d'autorisation environnementale**" en juillet 2017. Fin 2018, une enquête publique a conclu à un avis favorable, malgré de nombreuses réserves majeures émises par la commission d'enquête dont « un risque majeur de pollution de la nappe phréatique ».

Le ministère de la Transition écologique a donné le 4 juin 2019 le permis exclusif de carrière à la société Ciments Calcia.

Le préfet vient de publier son arrêté d'autorisation d'exploitation le 20 juin 2019...

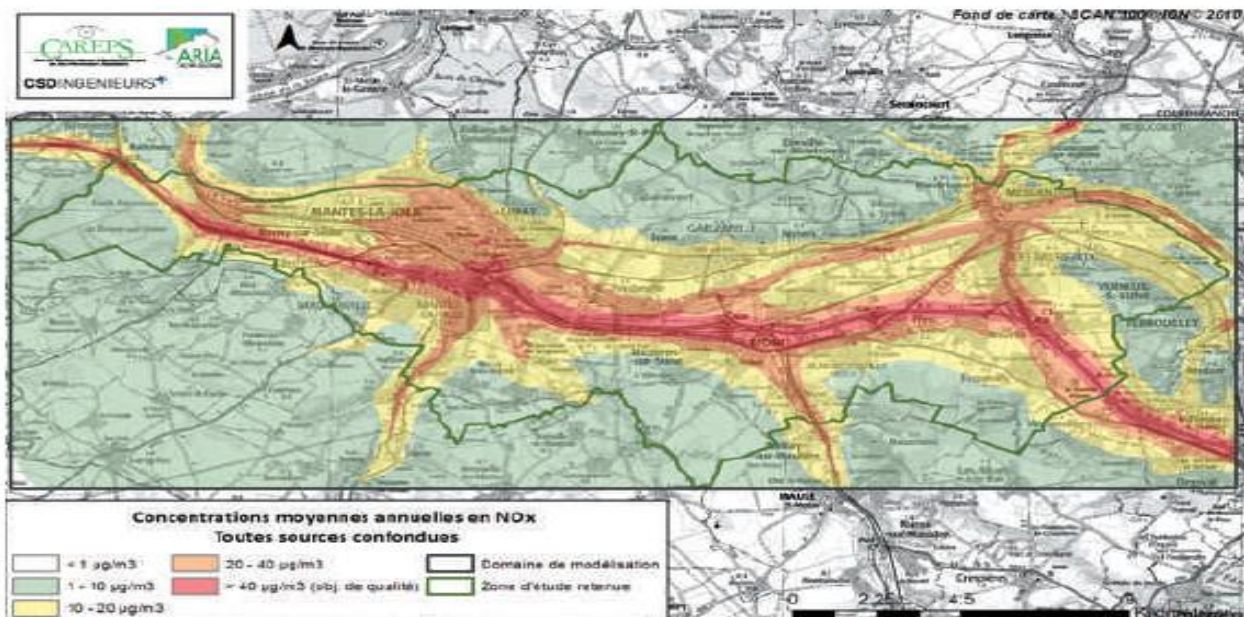


Or les arguments contre ce projet sont nombreux :

- Le risque de pollution de l'eau potable liée à la vallée de la Montcient, où des forages alimentent plus de 60 000 habitants ;
- La destruction de terres agricoles particulièrement fertiles, de paysages remarquables du PNR ;
- La pérennisation en pleine ville d'une industrie extrêmement néfaste pour la qualité de l'air, alors que toute la vallée de Seine (dont Gargenville) est reconnue par le Préfet de région comme **une « zone sensible » pour la pollution aérienne**, entraînant des mesures correctives contenues dans un « plan de protection de l'atmosphère » ;

Le risque climatique lié aux émissions de 0,9 tonne de CO₂ par tonne de ciment produite ; **la destruction des emplois locaux**, en hausse et plus seulement basés sur l'agriculture et le tourisme.

CARTE 7.3 - EXEMPLE DE CARTOGRAPHIE RÉALISÉE POUR LES OXYDES D'AZOTE (CONCENTRATION ANNUELLE)



Pour justifier ce projet, l'industriel et l'Etat avancent deux arguments :
La défense des emplois de la cimenterie et le risque d'un manque de ciment.

La cimenterie emploie actuellement 97 salariés.

Modernisée, elle n'en aurait plus qu'une cinquantaine. Il s'agit tout de même d'une multinationale, avec des possibilités de reconversion, de redéploiement du site.

Le manque de ciment : L'industriel entretient délibérément la confusion entre besoin de granulats et de ciment, et agite faussement le spectre d'une pénurie de ciment pour le Grand Paris. La capacité de production des cimenteries françaises est supérieure aux besoins, et des alternatives existent.

De plus, vu les risques pour la santé publique et le réchauffement climatique générés par sa production, des usages plus parcimonieux du ciment vont devenir obligatoires : on commence à voir le développement d'autres matériaux, le recyclage des déchets du bâtiment (plus de 30% des déchets). Le ciment contient et contiendra de moins en moins de clinker (calcaire cuit).

Pour toutes ces raisons,

Près de 60 élus de la vallée de la Montcient et de la vallée de la Seine demandent l'arrêt définitif de ce projet dans une « motion pour la protection des ressources vitales et la qualité de vie des habitants de leurs communes ».

Trois députés, 6 conseillers régionaux et départementaux, trois députés européens, une sénatrice ont clairement affiché leur opposition au projet.

**Transition écologique? Respect des élus locaux?
Le gouvernement a fait des déclarations
Où sont les actes?
Arrêter ce projet inutile et nuisible, ce sera un
premier pas.
Salué par les 408 000 habitants de GPS&O**



Toutes les informations développées sur www.avl3c.org

<https://twitter.com/VexinZone109>

www.facebook.com/vexinzone109/

<https://www.linkedin.com/company/vexinzone109/>

<https://www.youtube.com/channel/UC6rQi1Au4ahp6Y7GGVOnvWw>